

# CGT

M A T M U

TRACT  
04 SEPTEMBRE  
2025

Il ne suffit pas  
de s'indigner,  
il faut s'engager !



NÉGOCIATION MUTUELLE SANTÉ :

PREMIÈRE RÉUNION LE 10 SEPTEMBRE

La CGT sera très claire : la solidité financière du groupe ne doit pas se faire au détriment de la santé de ses salariés

La Matmut se porte bien, notre Directeur général est optimiste et confiant sur l'avenir de notre mutuelle et les bénéfices à venir.

La CGT souhaite partager cet optimisme et anticipe donc l'ouverture de cette négociation importante : **protéger et accompagner nos salariés.**

Notre Groupe :

- A réalisé des bénéfices records en 2024 : **104,4 M€** (+137 % vs 2023).
- Est en cours d'acquisition d'HSBC Assurances Vie, pour un montant de 925 millions d'euros, **dont 450 millions sur ses fonds propres.**
- Vient d'être élue Marque de l'année 2025.
- Vient de **dépasser le million d'adhérents en santé.**



CES RÉALISATIONS SONT LE FRUIT DU TRAVAIL DE CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE VOUS

Consciente de **la bonne santé financière de notre Groupe**, la CGT Matmut prend acte du léger déficit de notre mutuelle santé pour ses salariés, essentiellement porté par les enfants et conjoints (630 K€ en moyenne ces 3 dernières années).

La CGT Matmut souhaite rappeler la répartition de la cotisation actuelle de notre contrat :

	Tarifs mensuels TTC au 1er juillet 2025			TOTAL
	Part employeur	Part salariale		
		Quote part à charge du CSE	Quote part à la charge du salarié	
<b>Salarié</b>	<b>51.59 €</b>	<b>17.18 €</b>	<b>2.00 €</b>	<b>70.77 €</b>

TTC: Toutes Taxes Comprises (TSA et TCA au taux global de 13.27%)

Tableau des cotisations facultatives 2025

Part facultatif des ayants-droits	Tarifs mensuels TTC au 1er juillet 2025
<b>Ayant droit</b>	<b>A la charge du salarié</b>
Un enfant	41.65 €
Deux enfants et plus	61.71 €
Conjoint	76.07 €
Conjoint et un enfant	117.71 €
Conjoint et deux enfants ou plus	137.78 €

## La CGT Matmut, en syndicat responsable, revendique donc :

- **Une augmentation de la prise en charge de certains soins** . Compte tenu des déserts médicaux, les frais de santé sont très inégaux sur l'ensemble du territoire, alors que les salaires à la Matmut sont malheureusement les mêmes partout et que le pouvoir d'achat a été nettement impacté par l'inflation de ces dernières années ...
- **Une hausse des cotisations intégralement prise en charge par l'entreprise** (hausse de la part employeur) qui doit permettre d'équilibrer le contrat en 2025 et d'éviter une baisse des prestations futures du CSE liée à l'augmentation du coût de la mutuelle.
- **La suppression du plafonnement par séance pour les médecines douces**, avec le maintien du plafond de 200 € annuels.



**LA SANTÉ DE NOS  
COLLÈGUES  
ET DE LEUR FAMILLE  
N'A PAS DE PRIX.**

**LA MATMUT A  
LARGEMENT  
LES MOYENS FINANCIERS  
POUR S'EN ASSURER.**

### VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Rappel de la raison d'être Matmut : "Nous assurons, nous accompagnons, nous protégeons, nous nous engageons, c'est notre raison d'agir au quotidien pour aider chacun à construire et rêver demain. Entendre le sentiment de vulnérabilité et d'aspiration au mieux-être exprimé par tous est de notre responsabilité."

L'excellence du contrat collectif Mutuelle santé doit donc être une priorité.

Rejoignez nous, syndiquez vous



<https://www.cgt-matmut.fr/se-syndiquer/>

### Vos négociateurs CGT :

- Ludovic BARROIN
- Gregory HERVIOU
- Gaëlle MENUGE
- Françoise OLIVERO
- Nathalie LAMIRAY NORE

Votre Délégué Syndical Référent  
Ludovic Barroin



Téléphone : 06 64 74 04 22  
Email : [contact@cgt-matmut.fr](mailto:contact@cgt-matmut.fr)

**CGT**  
M A T M U